

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF91

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de transférer »

les mots :

« le transfert de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.